

Communiqué de presse – Berne, le 3 décembre 2010

Position de la FMH concernant le rapport du Contrôle fédéral des finances

## **La révision du TARMED est l'affaire des partenaires tarifaires**

**Il est indispensable de réviser la structure tarifaire: la FMH est également de cet avis. L'autonomie tarifaire actuelle doit cependant absolument être maintenue, au contraire de ce que recommande le Contrôle fédéral des finances. L'OFSP aussi estime dans son rapport conjoint que c'est par les partenaires tarifaires que cette révision doit être effectuée. La FMH et H+ ont déjà commencé le travail de réactualisation le TARMED durant l'été.**

En Suisse, les prestations d'un cabinet médical ou d'un service de consultations ambulatoires hospitalier sont facturées sur la base de la structure tarifaire TARMED en vigueur depuis 2004. En 2008, le Contrôle fédéral des finances a entamé une évaluation du TARMED. La FMH a accueilli d'emblée cette évaluation de manière positive et en a salué les analyses et les résultats. Toutefois, le Contrôle fédéral des finances a maintenant publié un rapport final qui ne convainc pas car il contient essentiellement des déclarations politiques, au lieu de recommandations fondées sur les faits. Il entend accorder à la Confédération davantage de compétences et de possibilités d'intervenir, en violation des dispositions légales actuelles, et faire du TARMED un tarif officiel. Or le TARMED est une convention tarifaire partenariale conclue entre la FMH, H+, la CTM et santésuisse, et dont la gestion revient aux partenaires contractuels. L'Office fédéral de la santé publique aussi critique vivement ce rapport et demande que l'autonomie tarifaire demeure auprès des partenaires tarifaires, comme jusqu'à présent. La FMH et H+, qui connaissent les lacunes du TARMED, ont mis leur projet «Révision du TARMED» sur les rails déjà au cours de l'été dernier.

La FMH et d'autres organisations médicales ont participé activement à cette évaluation du TARMED. Mandatée par le Contrôle fédéral des finances, l'entreprise de conseil INFRAS a élaboré, à l'aide de onze exemples de cas, une base de données propre à cerner la réalité des coûts. Les analyses et les résultats qui en ont découlé font sens et sont de grande importance pour la révision de la structure tarifaire TARMED. L'évaluation effectuée clarifie non seulement la question de la réalité des coûts et de l'utilisation correcte du tarif, mais elle révèle par elle-même quelles sont les charges à assumer pour établir un tarif équitable. Les cinq exemples de cas considérés comme trop bas constituent 50 % du chiffre d'affaires TARMED global des cabinets médicaux.

*Pour de plus amples informations:*

Bulletin des médecins suisses: [«TARMED: évaluation du CDF – quels étaient les objectifs du TARMED?»](#)

**Renseignements:**

Jacqueline Wettstein, responsable du service de la communication FMH  
Tél. 031/359 11 50, courriel: [jacqueline.wettstein@fmh.ch](mailto:jacqueline.wettstein@fmh.ch)